

REPUBLIQUE DU DAHOMY  
-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-:-:-:-

DECRET N° 75-57 du 3 Mars 1975  
portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du  
Gouvernement et le décret n° 75-26 du 29 Janvier 1975, qui l'a  
modifié ;  
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-  
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant  
les attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Lundi 3 Mars 1975, le Capitaine DJIBRIL Moriba,  
Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, assure l'intérim  
du Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, pendant  
l'absence du Lieutenant Adolphe BIAOU.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 Mars 1975

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - CNR 2 -  
Ministères 14 - SPD-DGF-DGP-Gde. Chanc 6 -  
DB-DCCT-DGAJL-CNI-DC- 6 - IAA-IGF-4 -  
INSAE-DGP 4 - JORD1.-